



POITOU

santé  
famill  
retrai

## RELEVEMENT DU SMIC AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2024

Le décret du 23/10/2024, publié au Journal Officiel du 24/10/2024, fixe le montant du SMIC horaire brut à **11,88 euros** au 1<sup>er</sup> Novembre 2024.

Le minimum garanti s'établit à 4,22 euros à cette même date.